



10, Rue de breil - CS 56324 - 35063 RENNES CEDEX  
SAS au capital de 480.000 € - SIREN 353 403 074 RCS RENNES - APE 7312Z

CS 56324 - Téléphone : 02 99 26 42 00 - Télécopie : 0 820 309 009

[annonces.legales@medialex.fr](mailto:annonces.legales@medialex.fr)

<https://www.medialex.fr>

De la part de : **Céline BOURDOIS**

DESTINATAIRE : **PREFECTURE CHARENTE-MARITIME  
MARITIME / DRCTE / BAE  
Marie-Christine BEGUE**

Date et heure d'envoi : 10/05/2021 09:34:03

Votre référence :

Nombre de pages transmises : 1 (dont celle-ci)

Numéro d'ordre : **72544496**

## ATTESTATION DE PARUTION

(sous réserve d'incidents techniques)

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital 480 000€, représentée par son Directeur Olivier COLIN, déclarons avoir reçu ce jour le texte d'une annonce légale concernant :

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE  
PREFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME  
PROJET PARC EOLIEN ST-SAUVEUR-D'AUNIS  
AVIS N°1**

Cette annonce paraîtra sur le(s) support(s) et à(ux) la date(s) indiquée(s) ci-dessous :

**SUD-OUEST**

**CHARENTE MARITIME**

Le 13/05/2021 *ok*

**L'HEBDO DE LA CHARENTE MARITIM**

**CHARENTE MARITIME**

Le 13/05/2021 *ok*

Olivier COLIN

Directeur

**Avis administratifs et judiciaires**

**Enquêtes publiques**

Préfecture de la Charente-Maritime

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Projet d'un parc éolien sur la commune de Saint-Sauveur-d'Aunis

Il sera procédé du lundi 31 mai 2021 au lundi 5 juillet 2021 inclus, soit durant 36 jours, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien de huit aérogénérateurs et un poste de livraison double sur la commune de Saint-Sauveur-d'Aunis, déposée par la Société ferme éolienne de Saint-Sauveur-d'Aunis.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ferme éolienne de Saint-Sauveur-d'Aunis, dont le siège se situe au 1, rue des Archevêques, 67000 Strasbourg, tél : 05 55 48 38 97.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête peuvent être consultées sur le site Internet des services de l'État en Charente-Maritime ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr), rubrique « Publications », sous-rubrique « Consultations du public »). Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : [pref-envir17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir17@charente-maritime.gouv.fr)

Elles seront consultables sur le site Internet des services de l'État en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société COV événements publics registre numérique est aussi mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/projet-eolien-saint-sauveur-d-aunis> ainsi qu'un email de dépôt des contributions : [projet-eolien-saint-sauveur-d-aunis@mail.registre-numerique.fr](mailto:projet-eolien-saint-sauveur-d-aunis@mail.registre-numerique.fr)

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38, rue Réaumur, à La Rochelle, au bureau de l'environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de Saint-Sauveur-d'Aunis, place de la Mairie, 17540 Saint-Sauveur-d'Aunis, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public le lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 (fermé l'après-midi).

En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit à la mairie de Saint-Sauveur-d'Aunis, siège de l'enquête, place de la Mairie, 17540 Saint-Sauveur-d'Aunis, à l'attention du commissaire-enquêteur, qui les annexera au registre d'enquête.

La consultation des documents en mairie et le dépôt d'observations sur le registre devront s'opérer selon les règles sanitaires précisées dans l'arrêté. M. Gérard PARVERYEN BRAS, fonctionnaire ODE en retraite, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de Saint-Sauveur-d'Aunis, dans les conditions suivantes :

- Lundi 31 mai 2021 de 9 h à 12 h 30.
- Mardi 8 juin 2021 de 9 h à 12 h 30.
- Mercredi 16 juin 2021 de 9 h à 12 h 30.
- Jeudi 24 juin 2021 de 9 h à 12 h 30.
- Vendredi 2 juillet 2021 de 9 h à 12 h 30.
- Lundi 5 juillet 2021 de 9 h à 12 h 30.

L'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation du dossier, lors du dépôt des observations sur le registre ou lors des permanences avec le commissaire-enquêteur.

Mise en œuvre des gestes barrières lors des déplacements en mairie(s) :

- Lavage des mains ou utilisation de gel hydroalcoolique avant et après manipulation du dossier d'enquête publique ou dépôt d'observation sur le registre d'enquête papier.
- Être obligatoirement équipé d'un masque.
- Respect d'une distance d'au moins 1 mètre de chaque autre personne.
- Respecter le nombre maximal de personnes présentes simultanément dans la salle dédiée : 3 personnes sans que ce nombre ait pour conséquence que chaque personne ait moins de 8 m<sup>2</sup> à disposition.
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir à usage unique.
- Saluer sans serrer la main.
- Utiliser des mouchoirs à usage unique, jetés après utilisation.
- En cas de fièvre ou de sensation fébrile, de toux, de perte d'appétit ou de goût : rester chez soi, éviter les contacts, appeler son médecin.

Ces mesures peuvent être complétées à la demande du commissaire-enquêteur.

Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivent la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L. 123-15 du Code de l'environnement.

À l'issue de la procédure, le préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société ferme éolienne de Saint-Sauveur-d'Aunis.

La copie des rapport et conclusions du commissaire-enquêteur sera tenue à la disposition du public à la préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de Saint-Sauveur-d'Aunis pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au préfet.

**Carnets**

Hommages et messages sur carnet.sudouest.fr  
votre service au 05 35 31 29 37 ou sur [so.carnets@sudouest.fr](mailto:so.carnets@sudouest.fr)

**Avis d'obseques**

**M. Freddy WALKER**

a la surprise de vous annoncer son décès.  
Après avoir remercié et salué une dernière fois sa famille, ses amis et le personnel médical qui l'a assisté, il s'adresse directement, en toute sobriété, à ceux qui seront présents à ses funérailles :

"En ces temps de crise, ne vous encombrez pas de corbeilles, couronnes ou gerbes de fleurs. Quelques fleurs des champs ou brins d'herbe suffiront."  
Un hommage religieux est organisé **le samedi 15 mai 2021** en l'église de Saint-Ciers-sur-Gironde.  
Il compte sur votre présence.

39753

**SAUJON**

M<sup>me</sup> Liliane ROBERT, sa compagne Corinne et Philippe COLLIERE, sa belle-fille et son beau-fils Mélanie et Morgane, ainsi que toute la famille et ses amis ont la tristesse de vous faire part du décès de

**M. Antoine MOREIRA**

survenu à l'âge de 80 ans.  
La cérémonie religieuse aura lieu **le lundi 17 mai 2021, à 14 h 30** en l'église de Saujon suivie de l'inhumation au cimetière de Saujon.

PF Lotte-Baudouin, Saujon, Royan, La Tremblade, Marenes, tél. 05.46.05.36.36

**Remerciements**

39007

**BOUTENAC-TOUVENT**

Nadia BRÉMAUD son épouse Karen et Laurent STORR Sylvain et Fanny BRÉMAUD ses enfants et leurs conjoints ; Edouard BRÉMAUD son Papa Elena, Bastien et Roxane ses petits-enfants Laurent et Marie-Claude son frère et sa belle-sœur Roseline (!) et Jean-Marc BRÉMAUD GERVAIS sa sœur et son beau frère ses neveux et nièces, ainsi que toute la famille et amis très touchés par les marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de

**M. Philippa BRÉMAUD**  
Maire Honoraire

vous prient de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements.

\*PF Brossard Desautels, tél. 05.46.49.10.73 | 49, avenue de la République, Mirambeau |, mes des Cerisiers, Flozac. "

40073

**ROYAN**

**M. Pierre PILBOUE**  
Ingénieur ICAM 45<sup>e</sup> promotion

fidèle à sa foi catholique a rejoint Notre Père, le 20 avril 2021. La cérémonie religieuse a été célébrée dans l'intimité familiale.  
Odile et Alain CASSAGNE, Paul et Marie-France PILBOUE, ses enfants, ses petits-enfants et arrière-petits-enfants; vous remercier de vos prières.

PF Services funéraires, 60, rue des Ruffas, Royan, tél. 05.46.05.02.14.

40258

**SAINT-SULPICE-DE-ROYAN**

Jean-Claude, son époux Eric, son fils et Nathalie, sa belle-fille Axel, son petit-fils ses neveux et ses nièces, parents et amis ont la tristesse de vous faire part du décès de

M<sup>me</sup> Pierrette BELLUTEAU née GARRAUD,

survenu à l'âge de 82 ans.  
Ses obsèques auront lieu **le lundi 17 mai 2021, à 10 heures** au crématorium de Saintes suivies de l'inhumation au cimetière de Saint-Sulpice-de-Royan à 15 heures.

PF Vias, Royan, Saint-Georges-de-Didonne, Le Gua. Au service des familles depuis 1986, tél. 05.46.39.24.64.

**PARTICULIERS**  
de 9 h à 17 h  
par téléphone ou email  
**PROFESSIONNELS**  
de 9 h à 19 h  
le samedi de 14 h à 19 h  
par téléphone, email  
ou fax 0 820 024 000

**Services du carnet** | Charente-Maritime | Nous contacter [v.godardthoreux@sudouest.fr](mailto:v.godardthoreux@sudouest.fr)

**Pompes funèbres**

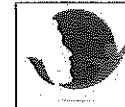
**Pompes funèbres Sautel**  
à LA ROCHELLE et ses environs



vous accueillent pour être au plus près de vous dans cette douloureuse épreuve.  
Nous répondons 7 J/7J et 24 H/24 H

La Rochelle - 95-101, bd André-Sautel  
mail : [pf@sautelphilae.com](mailto:pf@sautelphilae.com)  
Tél. 05 17 26 75 40 / 05 73 72 41 32  
site : [www.pompes-funebres-sautel.com](http://www.pompes-funebres-sautel.com)

**Les Pompes funèbres publiques**  
La Rochelle, Ré, Aunis



Les Pompes funèbres publiques et le Funéraire mutualiste désormais ensemble pour être encore plus proches de vous dans ces moments-là.  
[www.pfpubliques.fr](http://www.pfpubliques.fr)  
Nouvelle agence sur l'île de Ré

La Rochelle - 27, rue Dr-Albert-Schweitzer 05 46 51 51 56  
Nioul-sur-Mer - av. du Grand-Large 05 46 51 11 09  
St-Martin-de-Ré - 5, route de la Courarde 05 46 51 11 98

J'éduque et je dresse  
**mon chien**

Guide pratique étape par étape sur l'éducation, l'éducation et le langage des chiens de troupe et de compagnie



**J'éduque et je dresse mon chien**

224 pages, broché, 17 x 24 cm

20 €

**Éditions SUD OUEST**  
[www.editions-sudouest.com](http://www.editions-sudouest.com)

8170487

Monsieur Philippe Jack Robert BOUYER, exploitant agricole, né à SAINTES (17100), le 05 décembre 1950 et Madame Aïme Dominique Marie-Claude BOISSONNEAU, agricultrice, née à LARGÈASSE (79240), le 18 septembre 1884, demeurant ensemble à BIRON (17800), 18 rue de la Forge, La Brande, mariés à la Mairie de LARGÈASSE (79240), le 27 août 1988, initialement sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, ont procédé à un aménagement de leur régime matrimonial avec une clause de préciput. L'acte a été reçu par Me Annick MILLON-DURI, notaire à PONS, le 18 Mars 2021. Les opposants seront reçus en l'étude de Me Annick MILLON-DURI, notaire à PONS, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du Juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.

Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil - Me Annick MILLON-DURI

## DIVERS

12170386

Rectificatif à l'annonce référencée 1-05170439 9 parue dans L'HEBDO CF 17, le 05/05/2021 concernant la société MBZ FRANCE, lire le nom de la gérante NORBERT au lieu de celui de MOREAU.

## SUCCESSIONS VACANTES

SV170450

Par décision judiciaire en date du 24/10/2017, la Directrice régionale des finances publiques de la Gironde (24 rue F. de Sourdis, BP908 33060 Bordeaux cedex) a été nommée curatrice de la succession de M. SAUVAGET SERGE, décédé le 08/01/2009 à SEMILLAC (17). En application de l'art 811 du C. Civil et de l'art 1054 du Code de Procédure Civile, les formalités d'approbation en dérance vont être engagées.

SV170126

La Directrice régionale des finances publiques de la Gironde, 24 rue F. de Sourdis, BP908 33060 Bordeaux cedex, curatrice de la succession de Mme GUIBERT YVETTE OUDOT, décédée le 25/03/2019 à LA ROCHELLE (17) a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0338061499.

SV170454

La Directrice régionale des finances publiques de la Gironde, 24 rue F. de Sourdis, BP908 33060 Bordeaux cedex, curatrice de la succession de Mme FRISICOURT LUCIENNE décédée le 19/02/2019 à ROCHEFORT SUR MER (17) a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0338051142.

SV170229

La Directrice régionale des finances publiques de la Gironde, 24 rue F. de Sourdis, BP908 33060 Bordeaux cedex, curatrice de la succession de M. GUITTET Didier décédé le 15/08/2019 à LA ROCHELLE (17) a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 033805537/S.

SV170227

La Directrice régionale des finances publiques de la Gironde, 24 rue F. de Sourdis, BP908 33060 Bordeaux cedex, curatrice de la succession de M. Julliard Jacques décédé le 30/03/2017, à Saint Jean d'Angély (17) a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0338035603.

SV170507

La Directrice régionale des finances publiques de la Gironde, 24 rue F. de Sourdis, BP908 33060 Bordeaux cedex, curatrice de la succession de M. GUITTET Didier décédé le 15/08/2019 à LA ROCHELLE (17) a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 033805537/S.

SV170459

La Directrice régionale des finances publiques de la Gironde, 24 rue F. de Sourdis, BP908 33060 Bordeaux cedex, curatrice de la succession de Mme CHOLET Marie-Odile décédée le 01/02/2015 à LA ROCHELLE (17) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0338013748.

## MARCHES PUBLICS-PRIVES

9170042



### PREFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

Installations classées soumises à enregistrement (articles L. 511-1, L. 512-7 et R. 512-46-11 à R. 512-46-24 titre V du Code de l'environnement).

La distillerie DESCUBES dont le siège social se situe sur la commune de ARCHIAC 17 a déposé à la Préfecture de la Charente-Maritime, un dossier de demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, concernant l'extension d'une installation de distillation. Ces activités relèvent de la rubrique 2250 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement pour le régime de l'enregistrement. Ce dossier, sous réserve de sa recevabilité par le service d'inspection, sera soumis à la consultation du public pendant une période de quatre semaines, soit du jeudi 27 mai 2021 au jeudi 24 juin 2021 inclus. Un protocole sanitaire sera mis en place dans le cadre des procédures de consultation du public et conformément aux mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19. Durant cette période, toute personne pourra formuler des observations : - sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de ARCHIAC 17. Horaires d'ouverture de la mairie : - Le Lundi : de 09h30 à 12h00 et 14h00 à 17h15 - Le Mardi : de 09h30 à 12h15 - Le Mercredi : de 09h30 à 12h15 et 14h00 à 16h30 - Le Jeudi : de 09h30 à 12h15 - Le Vendredi : de 09h30 à 12h15 et 14h00 à 17h15 par courrier à adresser à la Préfecture de la Charente-Maritime, 38 rue Réaumur, CS 70000, 17017 LA ROCHELLE cedex 01, Bureau de l'environnement, par courrier à adresser à : pref-envi-priv17@charente-maritime.gouv.fr A l'issue de la procédure, le Préfet statuera, par arrêté préfectoral, sur la demande d'enregistrement. La décision prendra la forme d'un arrêté préfectoral d'enregistrement éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel du 14 janvier 2011 ou d'un arrêté préfectoral de refus.

**L'HEBDO** 7, rue Paul-Bert - BP 90 057 - 17700 SURGERES  
Tél. 05 18 49 43 05  
mail: redaction@hebdot.com

Journal hebdomadaire d'informations régionales édité par SARL L'Australienne de Presse  
Siège social: 29, avenue du Général Leclerc 17400 Saint-Jean-d'Angély

Directeur de la publication : Vincent David  
Directrice générale : Valérie Bourbotte Del Piégo  
Rédactrice en chef adjointe : Carine Fernandez  
Journalistes : Amaury Legrand, Clément Vidal  
Employée de presse : Marie-Bénédicte Roy  
Employé de fabrication : Émilien Dubert  
Attachée commerciale : Christine Taverne

N° de Commission paritaire: 2252/08462 - ISSN 2281-4284  
Impression: Charente Libre, 21 n° 3 6340133e-d'Espagnac  
Ce journal a été imprimé sur du papier produit en France 100% de fibres recyclées, 100% PEFC. ICAM/18-0705  
Émission de GES 73 gr eq CO<sub>2</sub> par exemplaire (données 2019).

9170466

## PREFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet d'un parc éolien sur la commune de SAINT-SAUVEUR-D'AUNIS

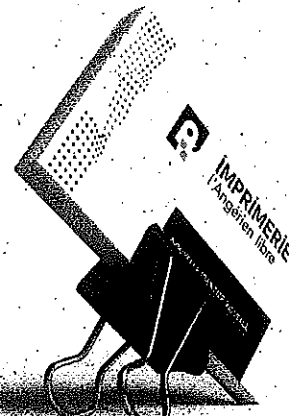
Il sera procédé du lundi 31 mai 2021 au lundi 5 juillet 2021 inclus, soit durant 36 jours, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien de huit aérogénérateurs et un poste de livraison double du sur la commune de SAINT-SAUVEUR-D'AUNIS, déposée par la Société Ferme éolienne de Saint Sauveur d'Aunis. Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société Ferme éolienne de Saint Sauveur d'Aunis, dont le siège se situe au 1 rue des Arquebustiers 67000 STRASBOURG, Tél : 05 65 48 38 97. Les informations relatives à l'organisation de l'enquête peuvent être consultées sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)) rubrique publications, sous rubrique consultations du public). Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique. Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : pref-envi-priv17@charente-maritime.gouv.fr Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête. Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société CDV Evénements Publics (SOCIÉTÉ NUMÉRIQUE) est aussi mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/projet-eolien-saint-sauveur-d-aunis> Ainsi qu'un email de dépôt des contributions : [projet-eolien-saint-sauveur-d-aunis@registre-numerique.fr](mailto:projet-eolien-saint-sauveur-d-aunis@registre-numerique.fr) Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de SAINT-SAUVEUR-D'AUNIS, Place de la Mairie 17540 SAINT-SAUVEUR-D'AUNIS, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public le lundi au vendredi de 09h00 à 12h30 fermé l'après-midi. En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit à la mairie de SAINT-SAUVEUR-D'AUNIS, siège de l'enquête, Place de la Mairie 17540 SAINT-SAUVEUR-D'AUNIS, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête. La consultation des documents en mairie et le dépôt d'observations sur le registre devront s'opérer selon les règles sanitaires précitées dans l'arrêté. Monsieur Gérard PARVÉRY, Fonctionnaire DDE en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de SAINT-SAUVEUR-D'AUNIS, dans les conditions suivantes :  
• Lundi 31 mai 2021 de 09h00 à 12h30  
• Mardi 1 juin 2021 de 09h00 à 12h30  
• Mercredi 2 juin 2021 de 09h00 à 12h30  
• Jeudi 3 juin 2021 de 09h00 à 12h30  
• Vendredi 4 juin 2021 de 09h00 à 12h30  
L'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation du dossier, lors du dépôt des observations sur le registre ou lors des permanences avec le commissaire enquêteur. Mise en œuvre de gestes barrières lors des déplacements en mairie(s)  
• Lavage des mains ou utilisation de gel hydroalcoolique avant et après manipulation du dossier d'enquête public ou dépôt d'observation sur le registre d'enquête papier.  
• Être obligatoirement équipé d'un masque,  
• Respect d'une distance d'au moins 1 mètre de chaque autre personne,  
• Respecter le nombre maximal de personnes présentes simultanément dans la salle dédiée : 3 personnes sans que ce nombre n'ait pour conséquence que chaque personne ait moins de 8m<sup>2</sup> à disposition,  
• Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir à usage unique,  
• Saluer sans serrer la main,  
• Utiliser des mouchoirs à usage unique, jetés après utilisation,  
• En cas de fièvre ou de sensation fébrile, de toux, de perte d'odorat ou de goût : rester chez soi, éviter les contacts, appeler son médecin.  
Ces mesures peuvent être complétées à la demande du commissaire enquêteur. Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L. 123-15 du code de l'environnement. A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société Ferme éolienne de Saint Sauveur d'Aunis. La copie, des rapport et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de SAINT-SAUVEUR-D'AUNIS pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.

## IMPRIMERIE l'Angérien libre

Votre imprimeur depuis 1919

Atelier de création graphique

- Affiche
- Flyer
- Autocopiant
- Dépliant
- Faire-part
- Carte de visite
- Brochure



imprimerie-al.fr  
contact@imprimerie-al.fr  
05 46 32 22 56



10, Rue de brell - CS 56324 - 35063 RENNES CEDEX  
SAS au capital de 480.000 € - SIREN 353 403 074 RCS RENNES - APE 7312Z

CS 56324 - Téléphone : 02 99 26 42 00 - Télécopie : 0 820 309 009

[annonces.legales@medialex.fr](mailto:annonces.legales@medialex.fr)

<https://www.medialex.fr>

De la part de : **Céline BOURDOIS**

DESTINATAIRE : **PREFECTURE CHARENTE-MARITIME  
MARITIME / DRCTE / BAE  
Marie-Christine BEGUE**

Date et heure d'envoi : 10/05/2021 09:38:48

Votre référence :

Nombre de pages transmises : 1 (dont celle-ci)

Numéro d'ordre : **72544505**

## ATTESTATION DE PARUTION

(sous réserve d'incidents techniques)

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital 480 000€, représentée par son Directeur Olivier COLIN, déclarons avoir reçu ce jour le texte d'une annonce légale concernant :

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE  
PREFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME  
PROJET PARC EOLIEN ST-SAUVEUR-D'AUNIS  
AVIS N°2**

Cette annonce paraîtra sur le(s) support(s) et à(ux) la date(s) indiquée(s) ci-dessous :

**SUD-OUEST**

**CHARENTE MARITIME**

Le 01/06/2021 *OK*

**L'HEBDO DE LA CHARENTE MARITIME**

**CHARENTE MARITIME**

Le 03/06/2021 *OK*

Olivier COLIN

Directeur

# Annonces légales et officielles

sudouest-legales.fr - sudouest-marchespublics.com - Affilié à francemarches.com

## Annonces légales

### Vie des sociétés

#### L.A. REFERENCE

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à L'Houmeau du 26 mai 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée  
Dénomination : L.A. REFERENCE  
Siège : 38, rue Henri-Grégoire, 17137 L'Houmeau.  
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.  
Capital : 1 000 euros.

Objet : Toute activité de marchand de biens, et notamment l'achat en vue de la revente de biens immobiliers, de terrains à bâtir, de fonds de commerce, d'actifs ou de parts de sociétés immobilières. Toute opération de maîtrise d'œuvre et de promotion immobilière. La réalisation de travaux du bâtiment, de rénovation et d'aménagement, en intérieur et extérieur, et de décoration.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrement : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M<sup>me</sup> Laure LANIÈSE, demeurant 38, rue Henri-Grégoire, 17137 L'Houmeau.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de La Rochelle.

### LOCATION-GERANCE

Suivant un acte sous seing privé en date du 26/05/2021, SAS ROYAN RESTAURATION, SASU au capital de 7 622 45 euros, ayant son siège social 1 rue George Sand, Secteur Boulaçac, 24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE, en cours d'immatriculation au RCS de PERIGUEUX a confié en location-gerance à Monsieur CHARTIER Damien, demeurant 3 allée du Traversière, 17110 SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE, son fonds de commerce de Restauration Traditionnelle. Sis et exploité au 4 allée du Brick, Esplanade de Foncillon, 17200 ROYAN.

Le preneur exploitera le fonds de commerce objet de la présente location pour son compte personnel et sera responsable envers les tiers et les fournisseurs pour une durée de 6 mois à compter du 01/06/2021 pour se terminer le 30/11/2021.

Le Président de la SASU ROYAN RESTAURATION

#### AR2M MONTLUCON

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Angoulême du 25 mai 2021, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée.  
Dénomination : AR2M MONTLUCON.  
Siège : 70, rue de la Corderie, 16000 Angoulême.  
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.  
Capital : 2 000 euros.

Objet : Commerce de vente au détail de produits spécialisés.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'association unique est libre.

Agrement : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : AR2M FINANCE, SASU au capital de 2 000 euros, dont le siège social est 70, rue de la Corderie, 16000 Angoulême, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 692 797 150, représentée par sa présidente, la CAMAPOP SAS, elle-même représentée par son président, M. Alexis POPINET.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Angoulême.

Pour avis, le président.

## Avis administratifs et judiciaires

### Enquêtes publiques

#### Préfecture de la Charente-Maritime

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### Projet d'un parc éolien sur la commune de Saint-Sauveur-d'Aunis

Il sera procédé du lundi 31 mai 2021 au lundi 5 juillet 2021 inclus, soit durant 36 jours, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien de huit aérogénérateurs et un poste de livraison double sur la commune de Saint-Sauveur-d'Aunis, déposée par la Société ferme éolienne de Saint-Sauveur-d'Aunis.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ferme éolienne de Saint-Sauveur-d'Aunis, dont le siège se situe au 1, rue des Arquebusiers, 67000 Strasbourg, tél : 05 55 48 38 97.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête peuvent être consultées sur le site Internet des services de l'État en Charente-Maritime ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr), rubrique « Publications », sous-rubrique « Consultations du public »). Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : [pref-envir-prel17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-prel17@charente-maritime.gouv.fr)

Elles seront consultables sur le site Internet des services de l'État en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société CDV événements publics registre numérique est aussi mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/projet/colan-saint-sauveur-d-aunis> ainsi qu'un email de dépôt des contributions : [projet-colan-saint-sauveur-d-aunis@registre-numerique.fr](mailto:projet-colan-saint-sauveur-d-aunis@registre-numerique.fr)

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38, rue Héaumur, à La Rochelle, au bureau de l'environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de Saint-Sauveur-d'Aunis, place de la Mairie, 17540 Saint-Sauveur-d'Aunis, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public le lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 (fermé l'après-midi).

En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit à la mairie de Saint-Sauveur-d'Aunis, siège de l'enquête, place de la Mairie, 17540 Saint-Sauveur-d'Aunis, à l'attention du commissaire-enquêteur, qui les annexera au registre d'enquête.

La consultation des documents en mairie et le dépôt d'observations sur le registre devront s'opérer selon les règles saillantes précisées dans l'arrêté. M. Gérard PARVEYEN GRAS, fonctionnaire DDE en retraite, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de Saint-Sauveur-d'Aunis, dans les conditions suivantes :

- Lundi 31 mai 2021 de 9 h à 12 h 30.
- Mardi 6 juin 2021 de 9 h à 12 h 30.
- Mercredi 16 juin 2021 de 9 h à 12 h 30.
- Jeudi 24 juin 2021 de 9 h à 12 h 30.
- Vendredi 2 juillet 2021 de 9 h à 12 h 30.
- Lundi 5 juillet 2021 de 9 h à 12 h 30.

L'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation du dossier, lors du dépôt des observations sur le registre ou lors des permanences avec le commissaire-enquêteur.

- Mise en œuvre des gestes barrières lors des déplacements en matière(s) :
- Lavage des mains ou utilisation de gel hydroalcoolique avant et après manipulation du dossier d'enquête publique ou dépôt d'observation sur le registre d'enquête papier.
  - Être obligatoirement équipé d'un masque.
  - Respect d'une distance d'au moins 1 mètre de chaque autre personne.
  - Respecter le nombre maximal de personnes présentes simultanément dans la salle dédiée : 3 personnes sans que ce nombre ait pour conséquence que chaque personne ait moins de 8 m<sup>2</sup> à disposition.
  - Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir à usage unique.
  - Saluer sans serrer la main.
  - Utiliser des mouchoirs à usage unique, jetés après utilisation.
  - En cas de fièvre ou de sensation fébrile, de toux, de perte d'odorat ou de goût : rester chez soi, éviter les contacts, appeler son médecin.

Ces mesures peuvent être complétées à la demande du commissaire-enquêteur.

Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L. 123-15 du Code de l'environnement.

À l'issue de la procédure, le préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société ferme éolienne de Saint-Sauveur-d'Aunis.

La copie, des rapport et conclusions du commissaire-enquêteur sera tenue à la disposition du public à la préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de Saint-Sauveur-d'Aunis pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au préfet.

### Plan Local d'Urbanisme

#### Communauté d'agglomération de GrandAngoulême

### LANCLEMENT DE LA PROCÉDURE DE DÉCLARATION DE PROJET N° 1 DU PLU DE SIREUIL POUR L'EXTENSION DE LA DISTILLERIE DES MOISANS

La déclaration de projet n° 1 du PLU de Sireuil a été prescrite par délibération du conseil communautaire en date du 27 mai 2021.

Cette procédure concerne l'extension de la distillerie des Moisans, qui se situe à l'est de la commune de Sireuil, sur le coteau dominant la Charente et en limite de Nersac. Cette mise en compatibilité consistera à reclasser les parcelles du projet en zone UJX dédiée aux activités économiques pour permettre l'extension de la distillerie.

À ce titre et en application de l'article L. 103-2 c) du Code de l'urbanisme, cette procédure est soumise à évaluation environnementale, et donc également soumise à concertation obligatoire. Cette concertation est adaptée au regard du contexte sanitaire. Le public peut demander des informations complémentaires et les pièces du dossier :

- par mail : [plu\\_communes@grandangouleme.fr](mailto:plu_communes@grandangouleme.fr)  
- par courrier : Communauté d'agglomération de GrandAngoulême, Service planification urbaine, Déclaration de projet n° 1 du PLU de Sireuil, 25, boulevard Besson, 16000 Angoulême.

Des registres destinés à recevoir les observations du public sur la procédure seront ouverts au service planification de GrandAngoulême et en mairie de Sireuil, dans le respect des gestes barrières.



**Communauté d'agglomération de GrandAngoulême**

**LANCLEMENT DE LA PROCÉDURE DE RÉVISION ALLÉGÉE N° 1 DU PLU DE ROULLET-SAINT-ESTÈPHE**

La révision allégée n°1 du PLU de Roulet-Saint-Estèphe a été prescrite par délibération du conseil communautaire en date du 27 mai 2021.


Cette procédure concerne l'agrandissement des zones d'activités des Chaumes et des Buis-Allées, et la création d'une nouvelle zone à urbaniser à vocation d'habitat à Fontaine.

À ce titre et en application de l'article L. 103-2 c) du Code de l'urbanisme, cette procédure est soumise à évaluation environnementale, et donc également soumise à concertation obligatoire. Cette concertation est adaptée au regard du contexte sanitaire.

Le public peut demander des informations complémentaires et les pièces du dossier :

- par mail : [plu\\_communes@grandangouleme.fr](mailto:plu_communes@grandangouleme.fr)
- par courrier : Communauté d'agglomération de GrandAngoulême, Service planification urbaine, Révision allégée n°1 du PLU de Roulet-Saint-Estèphe, 25, boulevard Besson, 16000 Angoulême.

Des registres destinés à recevoir les observations du public sur la procédure seront ouverts au service planification de GrandAngoulême et en mairie de Roulet-Saint-Estèphe, dans le respect des gestes barrières.



**Communauté d'agglomération de GrandAngoulême**

**LANCLEMENT DE LA PROCÉDURE DE DÉCLARATION DE PROJET N° 3 DU PLU DE ROULLET-SAINT-ESTÈPHE POUR LA RÉALISATION D'UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE AUX ABORDS DU LIEU DIT DES CHAGNERACES**

La déclaration de projet n° 3 du PLU de Roulet-Saint-Estèphe a été prescrite par délibération du conseil communautaire en date du 27 mai 2021.

Cette procédure concerne la réalisation d'un parc photovoltaïque, sur un secteur situé aux abords du lieu dit des Chagneraces. Cette mise en compatibilité consistera à reclasser les parcelles du projet en zone Npv dédiée à la production d'énergies renouvelables et de supprimer l'orientation d'aménagement et de programmation sur le secteur.


À ce titre et en application de l'article L. 103-2 c) du Code de l'urbanisme, cette procédure est soumise à évaluation environnementale, et donc également soumise à concertation obligatoire. Cette concertation est adaptée au regard du contexte sanitaire.

Le public peut demander des informations complémentaires et les pièces du dossier :

- par mail : [plu\\_communes@grandangouleme.fr](mailto:plu_communes@grandangouleme.fr)
- par courrier : Communauté d'agglomération de GrandAngoulême, Service planification urbaine, Déclaration de projet n° 3 du PLU de Roulet-Saint-Estèphe, 25, boulevard Besson, 16000 Angoulême.

Des registres destinés à recevoir les observations du public sur la procédure seront ouverts au service planification de GrandAngoulême et en mairie de Roulet-Saint-Estèphe, dans le respect des gestes barrières.

**Autres avis**



**PRÉFÈTE DE LA CHARENTE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial**  
Bureau de l'environnement

**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT**  
Ramassage des huiles usagées

Par arrêté préfectoral du 17 mai 2021, la société CHIMIREC-DELVERT sise 21 de la Viaude, BP 60026, 86131 Jaunay-Clan Cedex, a eu son agrément renouvelé jusqu'au 25 novembre 2025 pour le ramassage des huiles usagées dans le département de la Charente.



**AVIS D'APPEL À CANDIDATURES**

Pour la modification de la composition de la commission communale d'aménagement foncier de Mirambeau

Article L.121-6 du Code rural et de la pêche maritime. Pour l'élection par le Conseil municipal de Mirambeau des propriétaires de biens fonciers non bâtis (3 titulaire et 2 suppléants) qui seront appelés à siéger au sein de la Commission communale d'aménagement foncier.

Les propriétaires fonciers, exploitants ou non, de la commune désireux de siéger à la Commission communale d'aménagement foncier, en qualité de membres propriétaires de biens fonciers non bâtis élus par le Conseil municipal, sont invités à se faire connaître par lettre recommandée adressée à M<sup>me</sup> la Maire.

Les candidatures seront reçues jusqu'au 12 juin 2021.



Sud Ouest marchés publics

**Entreprises, inscrivez-vous aux alertes automatiques**

Tous les marchés du Sud-Ouest  
100 % gratuits sur  
[sudouest-marchespublics.com](http://sudouest-marchespublics.com)





SV170563

Par décision du TJ de saintes en date du 18/05/2021 la Directrice régionale des finances publiques de la Gironde, 24 rue F. de Sourdès, BP908 33060 Bordeaux cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de Mme MAGNANO Nadège décédée le 22/02/2020 à saintes (17). Réf. 0338071614. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

SV170562

Par décision du TJ de SAINTES en date du 18/05/2021 la Directrice régionale des finances publiques de la Gironde, 24 rue F. de Sourdès, BP908 33060 Bordeaux cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de M. VINCENT Daniel, Raoul décédé le 16/02/2019 à JONZAC (17). Réf. 0338071763. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

SV170560

Par décision du TJ de SAINTES en date du 18/05/2021 la Directrice régionale des finances publiques de la Gironde, 24 rue F. de Sourdès, BP908 33060 Bordeaux cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de M. WINCENS Jacques décédé le 12/01/2017 à SAINT GERMAIN DE VIBRAC (17). Réf. 0338071756. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

SV170559

Par décision du TJ de LA ROCHELLE en date du 22/04/2021 la Directrice régionale des finances publiques de la Gironde, 24 rue F. de Sourdès, BP908 33060 Bordeaux cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de M. ROZEE Philippe, Robert décédé le 10/05/2020 à LA ROCHELLE (17). Réf. 0338071624. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.



Notre hebdomadaire est habilité, par arrêté préfectoral, à publier les annonces judiciaires et légales pour l'ensemble du département de la Charente-Maritime.

Par arrêté ministériel, le tarif est fixé à 1,78 € HT le mm/colonne.

Ce tarif ne peut faire l'objet d'aucune remise ou ristourne.

Suivez votre journal sur Internet et les réseaux sociaux

www.lhebdo17.fr  
@LHebdo17



## MARCHES PUBLICS-PRIVES

9170591

### COMMUNE DE FOURAS PROJET DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 25 mai 2021, Madame le Maire de la commune de Fouras a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme qui se déroulera pendant une durée de 33 jours consécutifs du :

Lundi 21 Juin 2021 9h00 au vendredi 23 Juillet 17h00

À cet effet, Mme Sylvie DANDONNEAU domiciliée à DOLLUS D'OLERON 17 550 exerçant la profession de consultante en développement socioéconomique, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de Poitiers.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre dématérialisé et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par Madame le commissaire enquêteur seront consultables à la mairie de Fouras, pendant toute la durée de l'enquête publique, pendant 33 jours, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, du 21 Juin à 9h00 au 23 Juillet 17h00.

Le dossier sera également consultable sur un poste informatique accessible gratuitement au public en Mairie de Fouras aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, ainsi que sur le site Internet de la commune <http://www.fouras.net>. Toute personne pourra, sur demande écrite et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête publique auprès de la mairie de Fouras.

En raison de la crise sanitaire, il est rappelé que le port du masque est obligatoire en mairie et que la distanciation est de rigueur. Une seule personne sera admise à la fois dans les locaux et l'usage de gel hydroalcoolique sera obligatoire avant de manipuler les documents. Chacun devra se munir de son stylo individuel et personnel. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et pourra adresser ses observations écrites au commissaire enquêteur.

• Soit en consultant ses observations sur le registre d'enquête disponible en Mairie ou sur <https://www.registredemat.fr/revisionplu-fouras>

• Soit par voie postale à : Mairie de Fouras - Place LENOIR 17450 FOURAS.

• Soit par voie électronique à l'adresse suivante :

[revisionplu-fouras.registredemat.fr](http://revisionplu-fouras.registredemat.fr)

Mme le Commissaire-Enquêteur assurera des permanences en mairie de FOURAS les Lundi 21 Juin et Mercredi 30 Juin de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, Mardi 6 Juillet de 9h00 à 12h00, Jeudi 15 Juillet de 13h30 à 17h00 et Vendredi 23 Juillet de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

L'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au maire de la commune de Fouras le dossier avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée à M. le Préfet du département de Charente-Maritime ainsi qu'à la Présidente du Tribunal Administratif de Poitiers.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an, et seront publiés sur le site Internet <http://www.fouras.net> et [www.registredemat.fr/revisionplu-fouras](http://www.registredemat.fr/revisionplu-fouras).

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues au titre Ier de la loi du 17 juillet 1978.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié, dans deux journaux officiels quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête.

Cet avis sera affiché quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, et pendant toute la durée de celle-ci, à la mairie et sur les panneaux habituels d'affichage sur l'ensemble du territoire communal.

L'avis sera également publié sur les sites Internet <http://www.fouras.net> et <https://www.registredemat.fr/revisionplu-fouras>.

Au terme de l'enquête publique, après étude des demandes formulées lors de celle-ci, des avis des personnes publiques associées et du Commissaire-enquêteur, le dossier du Plan Local d'Urbanisme pourra le cas échéant être modifié en conséquence et approuvé par le Conseil Municipal de la commune de Fouras.

ENVOYEZ VOTRE ANNONCE SUR  
[annonces.legales@alcregie.com](mailto:annonces.legales@alcregie.com)

pour recevoir RAPIDEMENT  
votre attestation de parution

Renseignements au 05 56 44 72 24

## PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet d'un parc éolien sur la commune de SAINT-SAUVEUR-D'AUNIS

Il sera procédé du lundi 31 mai 2021 au lundi 5 juillet 2021 inclus, soit durant 38 jours, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien de huit aérogénérateurs et un poste de livraison double du sur la commune de SAINT-SAUVEUR-D'AUNIS, déposée par la Société Ferme éolienne de Saint Sauveur d'Aunis.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société Ferme éolienne de Saint Sauveur d'Aunis, dont le siège se situe au 1 rue des Arquebustiers 67000 STRASBOURG, Tel : 05 55 48 38 97.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête peuvent être consultées sur le site Internet des services de l'Etat en Charente-Maritime ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)) rubrique publications, sous rubrique consultations du public). Le dossier, comportant notamment une étude d'Impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : [prof-envr-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:prof-envr-pref17@charente-maritime.gouv.fr). Elles seront consultables sur le site Internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société ODV Evénements Publics REGISTRE NUMERIQUE est aussi mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/projet-eolien-saint-sauveur-d-aunis>

Ainsi qu'un email de dépôt des contributions : [projet-eolien-saint-sauveur-d-aunis@mail.registre-numerique.fr](mailto:projet-eolien-saint-sauveur-d-aunis@mail.registre-numerique.fr)

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de SAINT-SAUVEUR-D'AUNIS, Place de la Mairie 17540 SAINT-SAUVEUR-D'AUNIS, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public le lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 fermé l'après-midi.

En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit à la mairie de SAINT-SAUVEUR-D'AUNIS, siège de l'enquête, Place de la Mairie 17540 SAINT-SAUVEUR-D'AUNIS, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

La consultation des documents en mairie et le dépôt d'observations sur le registre devront s'opérer selon les règles sanitaires préconisées dans l'arrêté. Monsieur Gérard FARVER, Fonctionnaire DDE en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de SAINT-SAUVEUR-D'AUNIS, dans les conditions suivantes :

- Lundi 31 mai 2021 de 09h00 à 12h30
- Mardi 6 juin 2021 de 09h00 à 12h30
- Mercredi 16 juin 2021 de 09h00 à 12h30
- Jeudi 24 juin 2021 de 09h00 à 12h30
- Vendredi 2 juillet 2021 de 09h00 à 12h30
- Lundi 5 juillet 2021 de 09h00 à 12h30

L'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation du dossier, lors du dépôt des observations sur le registre ou lors des permanences avec le commissaire enquêteur.

Mise en œuvre des gestes barrières lors des déplacements en mairie(s)

Lavage des mains ou utilisation de gel hydroalcoolique avant et après manipulation du dossier d'enquête publique ou dépôt d'observation sur le registre d'enquête papier,

• Être obligatoirement équipé d'un masque,

• Respect d'une distance d'au moins 1 mètre de chaque autre personne,

• Respecter le nombre maximal de personnes présentes simultanément dans la salle dédiée : 3 personnes sans que ce nombre n'ait pour conséquence que chaque personne ait moins de 8m<sup>2</sup> à disposition,

• Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir à usage unique,

• Saluer sans serrer la main,

• Utiliser des mouchoirs à usage unique, jetés après utilisation,

• En cas de fièvre ou de sensation fébrile, de toux, de perte d'odorat ou de goût : rester chez soi, éviter les contacts, appeler son médecin.

Ces mesures peuvent être complétées à la demande du commissaire enquêteur.

Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L. 123-16 du code de l'environnement.

À l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société Ferme éolienne de Saint Sauveur d'Aunis.

La copie, des rapport et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de SAINT-SAUVEUR-D'AUNIS pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.

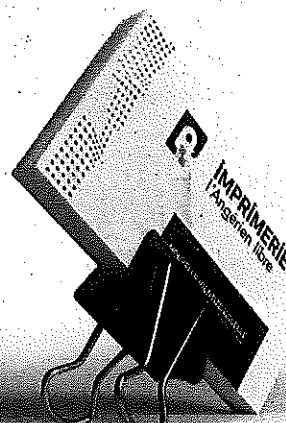


Votre imprimeur depuis 1919

Atelier de création graphique

- Affiche
- Flyer
- Autocopiant
- Dépliant
- Faire-part
- Carte de visite
- Brochure

Papier Connecté



imprimerie-al.fr  
contact@imprimerie-al.fr  
05 46 32 22 56